Commune d'Antigny

DÉLIBÉRATION N° 2021/28

L'an deux mil vingt-et-un, le 10 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14			
Présents : 10			
Votants : 13			
Votes	**Pour : 13**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, Mme Violaine NEUVY, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Mme Emmanuelle BEAUR.
Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, Mme Cynthia SERRAZ.
Étaient absents : M. Aurélien THABUTEAU.
Procurations : Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent LAUER, M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Alexandre CHASSAT, Mme Cynthia SERRAZ donne procuration à Mme Sylviane TESSIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs de location de la salle de la cantine scolaire aux habitants de la commune d'Antigny

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en location la salle de la cantine scolaire aux habitants de la commune d'Antigny, sous réserve de l'obtention des services de l'État d'une attestation d'accessibilité et du classement du bâtiment ERP.

Le Conseil Municipal décide de valider les tarifs ci-après :

Tarifs locations	Prix
Du mois d'Avril à Septembre	80 € le week-end
Du mois d'Octobre à Mars	100 € le week-end
Location à la journée	50 €
Caution	200 €

*Les charges sont comprises dans les tarifs.

Un état des lieux sera réalisé avant et après l'utilisation de la salle.

Fait à ANTIGNY, le 14 juin 2021

Le Maire,
Vincent LAUER

MAIRIE d'ANTIGNY 86310 (Vienne)

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82
mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE
086-218600062-20210610-10062021_28-DE
Reçu le 15/06/2021